

Installation de panneaux solaires : Hellio fait le point sur les évolutions en 2023



Afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables, l'État a mis en place une prime à l'autoconsommation pour aider les particuliers à financer l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques.

En 2023, son montant et les conditions de versement évoluent. Hellio, qui accompagne les particuliers pour gagner en autonomie énergétique grâce à son offre solaire sur mesure, fait le point !

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com



Jusqu'à 60 % d'économies d'énergie

Depuis 2011, le prix de l'électricité a augmenté de 33 %. Et cette hausse n'est pas prête de s'arrêter puisque d'ici 2030, les prévisions annoncent un bond record de 50 %. Le meilleur compromis ? Opter pour une énergie verte grâce au soleil !

C'est dans cette démarche que HELLIO a développé depuis 2021 une offre photovoltaïque qui permet d'économiser jusqu'à 60 % sur la facture d'électricité.

Grâce à cette installation, la lumière du soleil est directement transformée en énergie électrique par les panneaux solaires, grâce à des micro-onduleurs placés sous chaque panneau. Et contrairement aux idées reçues, les panneaux photovoltaïques ont un intérêt dans chaque région :



Hugo Badois
Responsable de l'offre solaire BtoC de HELLIO

« Quelle que soit la motivation, qu'elle soit financière ou écologique, il y a un intérêt dans toutes les régions. Bien sûr il y a des conditions idéales en termes d'orientation, d'inclinaison, mais c'est quelque chose qu'on va traiter avec notre simulateur pour répondre au mieux à la demande du client », précise Hugo Badois, responsable de l'offre solaire BtoC de HELLIO.

À la différence des travaux de rénovation énergétique, l'offre photovoltaïque ne bénéficie pas d'aides CEE ou de MaPrimeRénov. Mais pas de panique, il existe une prime à l'autoconsommation !

Une prime à l'autoconsommation sans condition de ressources

Mise en place par EDF OA (Obligation d'achat) pour encourager les particuliers à adopter l'autoconsommation, la prime définie en fonction de la puissance de l'installation solaire, vient d'être augmentée : elle peut aller jusqu'à 3 300 € (2 600 € auparavant), sans condition de ressources.

Autre changement à signaler : elle est désormais versée en une seule fois un an après la mise en service par Enedis, contre 5 fois auparavant. Le montant de cette prime à l'autoconsommation est réévalué chaque trimestre.

« Pour pouvoir signer un contrat avec EDF OA, il y a trois conditions à respecter : poser sur une toiture ou une structure support, avoir une installation inférieure à 100 kilowatts-crête et faire appel à un artisan certifié RGE. Cela pourra donner lieu à l'obtention du contrat avec EDF OA, à la prime et au rachat du surplus à un tarif fixe de 0,13 € par kWh contre 0,10 € auparavant », détaille Hugo Badois. Attention, les installations de panneaux photovoltaïques au sol ne sont en revanche pas éligibles.

Un tel investissement exige du temps en amont. HELLIO aide ses clients à concrétiser chaque projet de panneaux solaires, du début à la fin, guidé par un seul conseiller dédié, qui prendra notamment en charge :

- + La compréhension des besoins pour définir une offre adaptée aux habitudes de consommation électrique ;
- + La visite technique gratuite par un artisan qualifié RGE ;
- + Les démarches administratives comme l'obtention des autorisations spécifiques auprès de la mairie ;
- + La proposition de raccordement auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS ;
- + L'accompagnement pour la signature avec EDF Obligation d'Achat afin d'obtenir la prime à l'autoconsommation.

FP&A - Service Presse HELLIO

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

HELLIO

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com



Des installations au cas par cas

Plusieurs installations sont proposées en fonction des besoins du ménage, allant de 3 kWc à 9 kWc, avec possibilité de s'adapter au cas par cas pour des puissances supérieures. Avec le pack « efficace » pour la pose de 8 panneaux (3 kWc), le montant de la prime s'élève à 1 500 € contre 3 300 € pour le pack « premium » de 24 panneaux (9 kWc).

À noter que les clients bénéficient d'une TVA à taux réduit de 10 % au lieu de 20 % pour toutes les installations inférieures ou égales à 3 kWc. Néanmoins, pour bénéficier de cette TVA à taux réduit, le logement doit avoir plus de deux ans et le bénéficiaire de la prime doit avoir recours à un professionnel RGE.

Hellio réalise les installations en surimposition. Les panneaux sont directement posés au-dessus de la toiture, sans la retirer. Cela nécessite simplement de déplacer quelques éléments afin de fixer des crochets sur les chevrons de la charpente. Des rails de profilés aluminium sont ensuite fixés grâce aux crochets, pour supporter les panneaux solaires.

Un suivi en temps réel via l'application Enphase

Enphase est une application gratuite disponible via son smartphone ou son ordinateur. Elle est directement installée lorsque les professionnels relient les panneaux au compteur de production et au compteur EDF au moyen de câbles, pour alimenter les équipements domestiques et permettre le suivi de la consommation.

« Le client va pouvoir voir à n'importe quelle heure de la journée ce que les panneaux produisent, combien il a consommé et combien il a injecté dans le réseau. De la même manière, l'application va lui indiquer si un des panneaux a un problème ou si un panneau produit moins, ainsi de suite », développe Hugo Badois.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com



Dualsun, le savoir-faire à la française

Hellio s'est associé à Dualsun, une société française basée à Marseille qui lui permet de proposer des panneaux de marque française avec 2 types de garantie : une garantie produit de 25 ans pièce et main-d'œuvre, ainsi qu'une garantie de rendement de l'installation de 84,8 % au bout de 25 ans.

Les panneaux solaires sont équipés de micro-onduleurs de marque Enphase, garantis 25 ans. Installés sous chaque panneau photovoltaïque, ils ont pour fonction de transformer l'électricité produite par les panneaux, qui est du courant continu, en courant alternatif afin d'alimenter tous les appareils électroniques du foyer.

« Il y a très peu d'inconvénients à une installation photovoltaïque. On est sur un produit qui, financièrement parlant, est très intéressant et pour lequel il y existe des aides, avec un retour d'investissement assez intéressant », conclut Hugo Badois.

À propos de Hellio

Hellio est l'acteur de référence de l'efficacité énergétique, l'entreprise ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements. Hellio est également le partenaire privilégié du secteur de l'industrie, des agriculteurs et du secteur tertiaire dans leurs projets d'efficacité énergétique.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio s'engage à faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com